



<p><b>4. Love money (dons ou prêts familiaux)</b> Donation numéraire exonérée tous les 15 ans, simple déclaration fiscale (Déclaration n° 2062).</p>	<p>1 000 € en moins</p>	<p>31 855 €</p>
<p><b>5. Concours « créateurs »</b> Voir liste des concours existants : • <a href="http://bpifrance-creation.fr">bpifrance-creation.fr</a> •</p>	<p>1 000 € en moins</p>	<p>10 000 € et plus</p>
<p><b>6. Crowdfunding sous forme de prêts ou de dons</b> • <a href="http://tousnosprojets.fr">tousnosprojets.fr</a> • La place de marché du crowdfunding lancée par Bpifrance : • <a href="http://tousnosprojets.bpifrance.fr">tousnosprojets.bpifrance.fr</a> •</p>	<p>1 000 € en moins</p>	<p>100 000 € et plus</p>
<p><b>7. Financements bancaires</b> • Les banques proposent des prêts à court terme et long terme pour les besoins suivants : investissements (travaux, agencements, murs, matériels, mobiliers, véhicules, marques, brevets) – cycle d'exploitation (BFR), trésorerie ( voir « Financer sa trésorerie, son besoin en fonds de roulement et son poste clients »). → <b>Ne pas oublier que certains biens corporels neufs peuvent être financés par du crédit-bail ou location longue durée.</b></p>	<p>variable selon projet</p>	<p>variable selon projet</p>
<p><b>8. Dispositif Crédit 50 K € sous forme de prêt bancaire à moyen terme</b> Avec le réseau Experts-comptables en partenariat avec les réseaux bancaires dont la Caisse d'Épargne (voir « Monter son dossier de financement »).</p>	<p>5 000 €</p>	<p>50 000 €</p>
<p><b>9. Garanties d'emprunts (en lieu et place des cautions personnelles du dirigeant ou en complément)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bpifrance</li> <li>– SIAGI</li> <li>– SOCAMA</li> <li>– CEGC (caution des particuliers, des entreprises, des professionnels de l'immobilier et des acteurs de l'économie sociale, ex SACCEF)</li> <li>– INTERFIMO</li> <li>– France Active – garantie 5 000 € à 55 000 €</li> <li>– Garantie Égalité Femmes (ex-FGIF, voir p. 20)</li> <li>– Garanties de l'État et des collectivités territoriales</li> </ul>	<p>50 €</p> <p>30 % du montant des prêts consentis</p>	<p>70 €</p> <p>50 % et plus du montant des prêts consentis</p> <p>+ 10 %</p>
<p><b>10. Aides publiques financières territoriales, nationales et européennes</b> • <a href="http://les-aides.fr">les-aides.fr</a> • (CCI) • <a href="http://aides-entreprises.fr">aides-entreprises.fr</a> • (ISM)</p> <p><b>• Trouver une aide publique sur les moteurs de recherche en répondant aux questionnaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– par zone géographique</li> <li>– par profil/secteur d'activité</li> <li>– par nature du projet à financer</li> <li>– par numéro SIRET pour une entreprise déjà créée</li> </ul>	<p>5 000 € et moins moyenne</p>	<p>20 000 € et plus moyenne</p>
<p><b>• Exemples d'aides publiques à ne pas oublier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>ACRE</b> : Aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprise avec une exonération des charges sociales pendant 1 an (dans un certain plafond), sauf CSG et RDS. • <a href="http://urssaf.fr">urssaf.fr</a> •</li> <li>– <b>PTZ (Prêt à taux « zéro »)</b> : Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (chômeurs, créateurs ou repreneurs sous certaines conditions) couplé avec un prêt bancaire (ou un microcrédit) et une garantie de 50 % maximum (durée de 5 ans maximum).</li> <li>– Prêt accordé à la personne physique.</li> <li>– Apport personnel à inscrire en capital (sociétés) ou en compte exploitant (EI).</li> </ul> <p><b>+ Prêts bancaires égaux ou supérieurs.</b> Principaux opérateurs : Adie, Initiative France, France Active. - Garantie (maximum 50 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>ACRE</b> : Aide à la reprise et à la création d'entreprise pour les chômeurs indemnisés.</li> </ul>	<p>Exonération charges sociales pendant 1 an</p> <p>1 000 €</p> <p>non pris en compte dans les totaux</p> <p>1 000 € et plus 50 %</p>	<p>Exonération charges sociales pendant 1 an</p> <p>8 000 €</p> <p>8 000 € et plus 50 %</p> <p>45 % des droits à l'ARE qui restent à verser.</p>

<b>11. Financements complémentaires</b> <b>Remboursement de la TVA sur investissements</b> tels que travaux, agencements, matériels, informatique, etc., sous 30 à 60 jours en retournant au SIE 2 imprimés : imprimé 3310-CA3 et imprimé 3519 (demande de remboursement de TVA).	pm (variable selon les projets)	pm (variable selon les projets)
<b>TOTAL DES SOLUTIONS FINANCIÈRES (HORS MICROCRÉDIT, ACRE ET PRÊT À TAUX ZÉRO) ET AVANT TOUR DE TABLE (ENTRÉE D'INVESTISSEURS DANS VOTRE CAPITAL) / ( NON EXHAUSTIF)</b>	36 500 €	451 865 €
<b>Ne pas oublier que vous pouvez faire un tour de table avec des investisseurs qui entreront dans votre capital.</b>		
<b>12. Tour de table (fonds propres) avec des investisseurs :</b> <p>▶ Votre projet doit les convaincre en termes de rentabilité. Les investisseurs s'attendent à sortir avec une plus-value (de 50 % à 100 % et parfois plus) en général au bout de 5 ans.</p> <p>▶ Obligation d'établir un pacte d'actionnaires pour la gouvernance et la gestion de sortie des investisseurs.</p> <p><b>Dispositif fiscal</b> pour les souscriptions en numéraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>IR</b> : réduction d'impôt de 18 % des versements réalisés dans la limite de 50 000 € (célibataire) ou 100 000 € (couple). Le taux est fixé à 25 % pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2019. Il sera maintenu à ce taux de 25 % dès parution du décret d'application de l'article 118 de la Loi des finances pour 2019. → <b>Dans la limite du plafonnement des niches fiscales 10 000 €.</b></li> <li>• <b>Crowd equity</b> : ce sont des plates-formes en ligne (<i>crowdfunding</i>) sur lesquelles vous pouvez inscrire votre projet et solliciter l'intérêt d'investisseurs. • <a href="http://tousnosprojets.bpifrance.fr">tousnosprojets.bpifrance.fr</a> •</li> <li>• <b>Business angels</b> : ce sont des personnes physiques constituées en réseaux. • <a href="http://franceangels.org">franceangels.org</a> • • <a href="http://femmesbusinessangels.org">femmesbusinessangels.org</a> • – Grandes écoles et incubateurs</li> <li>• <b>Fonds d'investissement (capital innovation, capital développement)</b> : ce sont des personnes morales intervenant dans de grosses opérations. • <a href="http://franceinvest.eu">franceinvest.eu</a> •</li> </ul> <p>▶ Fonds d'amorçage Bpifrance si entreprises innovantes.</p>	5 000 €  100 000 €    500 000 €	100 000 €  1 000 000 €    50 000 000 €
<b>Les investisseurs vous demanderont de protéger votre projet, votre entreprise, vous-même dirigeant de société, grâce notamment aux assurances RC IARD, RC Professionnelle, RCMS intégrant l'assurance santé économique des entreprises.</b>		